



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/WP/135
24 novembre 2000

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Groupe de travail du plan à moyen terme
et du budget-programme

Trente-septième session
Genève, 15-19 janvier 2001

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE*

1. Élection du bureau
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Examen du programme de travail : projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003
4. Fonds d'affectation spéciale du SYGADE
5. Suivi de l'application du paragraphe 166 du Plan d'action adopté à la dixième session de la Conférence
6. Ordre du jour provisoire de la trente-huitième session du Groupe de travail
7. Questions diverses
8. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement

* Approuvé par le Groupe de travail à sa trente-sixième session, le 15 septembre 2000.

II. ANNOTATIONS

Point 1 Élection du bureau

1. Conformément à l'article 63 du règlement intérieur du Conseil du commerce et du développement, le Groupe de travail élit son propre bureau. Selon le cycle de roulement en vigueur, le Président du Groupe de travail à sa trente-septième session sera le représentant de l'un des États membres de la liste A (Groupe africain) et le Vice-Président/Rapporteur celui de l'un des États membres de la liste C (Groupe latino-américain et caraïbe).

Point 2 Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux (TD/B/WP/135)

2. L'ordre du jour provisoire de la trente-septième session du Groupe de travail a été approuvé le 15 septembre 2000. Une note sur l'organisation des travaux sera distribuée à l'ouverture de la session.

Point 3 Examen du programme de travail : projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003

3. Le Groupe de travail sera saisi d'un document informel contenant un avant-projet de programme de travail de la CNUCED pour l'exercice biennal 2002-2003, établi conformément aux instructions du Secrétaire général de l'ONU, ainsi que des résultats de l'enquête préliminaire réalisée auprès des États membres à l'automne 2000 sur les publications envisagées pour l'exercice biennal 2002-2003.

Point 4 Fonds d'affectation spéciale du SYGADE

4. À sa quarante-septième session, le Conseil du commerce et du développement a prié le Secrétaire général de la CNUCED d'envisager de créer un fonds d'affectation spéciale pour le SYGADE afin d'assurer le financement de l'équipe centrale de ce programme, et de faire rapport au Groupe de travail à sa prochaine session sur les différentes options et modalités de fonctionnement de ce fonds. Le Groupe de travail sera saisi d'une note sur cette question.

Point 5 Suivi de l'application du paragraphe 166 du Plan d'action adopté à la dixième session de la Conférence

5. À sa quarante-septième session, le Conseil du commerce et du développement a adopté la décision 463 (XLVII), intitulée "Application du paragraphe 166 du Plan d'action adopté à la dixième session de la Conférence", dans laquelle il a invité le Secrétaire général de la CNUCED à rechercher de toute urgence les ressources nécessaires pour élaborer et diffuser trois cours de formation en 2001, en explorant diverses modalités de financement, y compris le budget-programme de l'ONU, en particulier les chapitres 21 (Programme ordinaire de coopération technique) et 33 (Compte pour le développement), l'utilisation de contributions volontaires et une combinaison des deux. Le Conseil a noté avec regret que les propositions chiffrées et détaillées demandées au paragraphe 166 du Plan d'action n'étaient pas encore disponibles, et il a demandé au secrétariat de les présenter au plus tard à la prochaine session du Groupe de travail. Il a réaffirmé l'importance qu'il attachait à une application rapide et intégrale du paragraphe 166 du Plan d'action et a instamment prié le Secrétaire général de la CNUCED

de prendre toutes les mesures nécessaires à cette fin dans le contexte de l'établissement du budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003.

6. Le Groupe de travail sera saisi d'une note présentant les propositions chiffrées et détaillées demandées au paragraphe 166 du Plan d'action (TD/386).

7. À sa quarante-septième session, le Conseil a également adopté la décision 466 (XLVII), intitulée "Constitution d'un organe consultatif conformément au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok". Cet organe consultatif tiendra sa première réunion aussitôt que le secrétariat aura fait distribuer les propositions détaillées demandées au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok. L'annexe de la décision 466 contient le mandat de l'organe consultatif - fonctions, composition et réunions.

Point 6 Ordre du jour provisoire de la trente-huitième session du Groupe de travail

8. Le secrétariat soumettra, au cours de la session, un projet d'ordre du jour provisoire de la trente-huitième session du Groupe de travail.

Point 7 Questions diverses

Point 8 Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement

9. Le rapport final sera soumis au Conseil du commerce et du développement.
